CONTENUS DE LA FORMATION BPJEPS

- > 630 heures en centre de formation
- > Plus de 1000 heures en entreprise
- > 18 semaines de formation

En partenariat avec le CEMÉA

Les + de la formation :

- > Découverte de lieux culturels et artistiques
- > Mobilité européenne de 14 jours
- > Contenus culturels proposés par des acteurs du champ socioculturel, des artistes professionnels de la formation...

4 UNITÉS CAPITALISABLES (UC)

UC transversales de spécialité « Animation » :

- > UC1 : Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure
- > UC2 : Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure

UC de la mention « Animation culturelle »:

- > UC3 : Conduire une action d'animation
- > UC4 : Mobiliser les démarches d'éducation populaire pour mettre en œuvre des activités d'animation culturelle

MÉTIERS & DÉBOUCHÉS

L'animateur·trice culturel·le exerce ses fonctions dans tout type d'entreprise du secteur social et socioculturel : collectivités locales, territoriales, intercommunalités, associations, établissements spécialisés (résidences séniors, EHPAD, foyers d'accueil, foyers de jeunes travailleurs), centres sociaux, centres d'animation, fédérations d'éducation populaire, et bien sûr tout type d'associations culturelles engagées dans les pratiques artistiques ou la diffusion d'une offre culturelle.

+ D'INFOS & CONTACTS

Jacques-Pierre GROLLEAU & Camille MASSET

Centre de formation

Mail: formation@theatreenmiettes.fr

Contact: 05 56 43 06 31

Site: www.theatreenmiettes.fr

> Dossier d'admission à télécharger sur le site



Theatre En Miettes



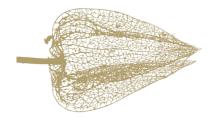
theatre_en_miettes

Code RNCP: 28557

Certificateur : Ministre des Sports et des jeux olympiques

et paralympiques

Date d'enregistrement de la certification : 10/03/2017 Date et échéance de la certification : 01/01/2025



CENTRE DE FORMATION

THÉÂTRE EN MIETTES

40 rue Joséphine, 33 300 Bordeaux



La certification qualité a été délivrée au titre des catégories d'actions suivantes :

ACTIONS DE FORMATION (OF-L.6313-1-1°)

BPJEPS

Mention Animation,

Spécialité Animation Culturelle

PUBLICS CONCERNÉS

Des candidat·e·s ayant une expérience professionnelle ou bénévole dans les domaines de l'animation culturelle, socioculturelle ou sociale, de la culture et/ou de la pratique artistique et qui sont porteur·euse·s d'un projet professionnel nécessitant une formation diplômante et professionnalisante.

LES CURSUS ET PARCOURS :

- > Stagiaires de la formation continue
- > Apprenti·e·s d'un CFA
- > Parcours emploi compétences
- > Reconversion professionnelle

Âge: 18 ans et plus

Capacité d'accueil : 13 places

Niveau de formation : IV, Bac

PRÉREQUIS & ADMISSION: 4 ÉTAPES

1. DÉPOSER UN DOSSIER DE CANDIDATURE :

Chaque candidate envoie son dossier de candidature dûment rempli, accompagné des pièces justificatives demandées (le dossier est téléchargeable via notre site internet).

> Date de remise des dossiers :

Avant le 26 juin 2024

2. SATISFAIRE AUX EXIGENCES PRÉALABLES :

- > Candidat·e majeur·e
- > 200h de pratique d'animation ou BAFA
- > Brevet de secourisme (en cours de validité)
- > Projet professionnel en accord avec la formation visée

Chaque candidat·e doit prendre un rendez-vous en amont des épreuves d'admission, avec Jacques-Pierre Grolleau, responsable du centre de formation, pour examiner les prérequis.

Les candidat·e·s qui auront été reçu·e·s aux exigences préalables seront convoqué·e·s pour les entretiens d'entrée en formation et pour un écrit.

3. PASSER UN ENTRETIEN D'ENTRÉE EN FORMA-TION ET UN ÉCRIT DE 2 HEURES

> Date: 11 juillet 2024 (sur convocation).

4. AVOIR UNE STRUCTURE PROFESSIONNELLE AVANT L'ENTRÉE EN FORMATION (OU EN RECHERCHE ACTIVE).

CALENDRIER & TARIFS

CALENDRIER DE LA FORMATION :

- > Début de la formation : 18 septembre 2024 (positionnement du 18 au 20 septembre 2024)
- > Fin de la formation : 29 janvier 2026

COÛT DE LA FORMATION:

Possibilité de prise en charge à 100% de la formation pour les apprentis.

Nous contacter par mail (formation@theatreenmiettes.fr) pour un devis.